

Lyon, mardi 29 janvier 2013, 14:45:44

## « Le gouvernement doit trancher clairement sur l'avenir du SPO et la place des régions » (Philippe Meirieu, VP à la formation, Rhône-Alpes)

*« Je crois qu'il conviendrait maintenant que le gouvernement tranche clairement sur l'avenir du SPO et la place des régions : je plaide pour que les régions exercent une autorité fonctionnelle (et non hiérarchique) sur l'ensemble de ce qui concerne l'orientation afin d'assurer un pilotage clair et volontariste en matière de couverture territoriale et de meilleur service aux citoyens », déclare à l'AEF Philippe Meirieu (EELV), vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'occasion du vote du budget 2013 du conseil régional, qui doit se réunir en assemblée plénière, du 30 janvier au 1er février 2013. En outre, Philippe Meirieu juge « décevant » le projet d'acte III de la décentralisation. « J'aurais souhaité que les régions soient vraiment chefs de file sur le segment « information – orientation – formation – insertion – emploi », explique-t-il. « Mais je veux croire que rien n'est encore bouclé et que le meilleur reste possible... »*

*Le budget 2013 de la région Rhône-Alpes pour la formation et l'apprentissage, qui devrait être adopté le 1er février 2013, à l'issue de l'assemblée régionale, s'élève à 461 millions d'euros en crédits de fonctionnement, contre 462 millions d'euros en 2012. 181,8 millions d'euros sont consacrés à la formation professionnelle, 178,3 millions d'euros à l'apprentissage, et 100,9 millions d'euros aux formations sanitaires et sociales.*

*Philippe Meirieu fait le point sur l'acte 3 de la décentralisation, l'état d'avancement du SPRF et les priorités 2013 en matière d'apprentissage.*

**AEF** : Qu'attendez-vous de l'acte III de la décentralisation ?

**Philippe Meirieu** : L'acte III de la décentralisation pouvait être une vraie chance. Nous l'attendions avec impatience. Ce que nous en savons aujourd'hui est assez décevant... Entendons-nous bien : la région ne cherche pas le pouvoir pour le pouvoir ; elle ne cherche pas à récupérer à tout prix des « compétences » ; elle cherche à jouer son rôle d'« ensemblier » et de garant de l'égalité des territoires. C'est peu dire, en effet, que les besoins dans ce domaine, sont très grands. Des territoires entiers se sentent de plus en plus abandonnés au profit des « pôles » de toutes sortes qui siphonnent l'argent public car ils ont les moyens de faire de bons dossiers, de valoriser leurs ressources et d'imposer leur autorité, quand ce n'est pas leurs oukases. La décentralisation au profit des régions n'est pas une revendication de la corporation des élus et des services régionaux, c'est l'affirmation qu'il existe une instance chargée de vérifier l'équité du développement sur l'ensemble de son territoire et, en particulier, en matière de formation.

**AEF** : Comment y parvenir ?

**Philippe Meirieu :** Cela ne peut pas se faire à travers des directives descendantes ! Cela ne peut pas se faire sans résister aux forces centripètes qui se développent autour des grandes villes et des quartiers qui abritent les activités les plus valorisées ! Cela doit se faire à travers une instance élue régionalement et qui a la bonne taille, l'Europe en témoigne – pour articuler prise en compte du collectif et souci des spécificités... J'aurais souhaité que les régions soient vraiment chefs de file sur le segment « information – orientation – formation – insertion – emploi ». On ne semble pas en prendre le chemin. Je crains que les citoyens – qui ont beaucoup de mal à s'y retrouver dans les « compétences partagées » - n'en fassent les frais. Si c'est le cas, on aura raté une occasion. Mais je veux croire que rien n'est encore bouclé et que le meilleur reste possible...

**AEF :** Au-delà de la stabilité affichée du budget 2013, quelles lignes budgétaires ont bougé significativement par rapport à 2012?

**Philippe Meirieu :** En ce qui concerne la formation continue, il y a stabilisation du budget avec toutefois un effort et donc une augmentation de 700 000 euros pour soutenir les réseaux de l'AIO (accueil information orientation) et plus spécifiquement les missions locales dont nous reverrons les critères de répartition en cours d'année pour mieux coller aux besoins. En effet, les Rhônealpins et, tout particulièrement, les jeunes entrant dans la vie professionnelle, ont besoin d'être aidés dans leurs démarches d'orientation pour une insertion, réinsertion ou mobilité professionnelle réussie. Ils doivent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. C'est pourquoi la région, en cohérence avec sa politique régionale en faveur de la jeunesse, souhaite poursuivre et intensifier, en 2013, son action de soutien des réseaux de l'AIO.

**AEF :** Pourquoi la ligne budgétaire consacrée à l'« accueil, information et orientation » apparaît-elle en baisse ?

**Philippe Meirieu :** Nous avons décidé de surseoir à la généralisation de notre expérimentation sur l'AIG (accueil information généraliste) tant que nous n'avons pas de précision sur les modalités de mise en œuvre du SPO (service public de l'orientation). C'est la raison pour laquelle notre ligne « accueil/information » apparaît en légère baisse : un effort très important a été fait dans ce domaine en 2012 ; nous poursuivons l'accompagnement des territoires qui ont mis en place un maillage territorial « État/région » pour un accueil de premier niveau, labellisé à la fois « AIG » (dans le cadre du SPRF) et « SPO » (avec le label « Orientation pour tous »). Mais j'ai décidé de ne pas soumettre aux élus une extension de cette opération... Je crois qu'il conviendrait maintenant que le gouvernement tranche clairement sur l'avenir du SPO et la place des régions : je plaide pour que les régions exercent une autorité fonctionnelle (et non hiérarchique) sur l'ensemble de ce qui concerne l'orientation afin d'assurer un pilotage clair et volontariste en matière de couverture territoriale et de meilleur service aux citoyens.

**AEF :** Justement, vendredi 25 janvier 2013, vous avez lancé officiellement, avec le préfet du département, le réseau AIG-SPO « Drôme des Collines ». Est-ce une étape

importante dans ce processus de construction des points d'accueil ?

**Philippe Meirieu** : En effet, nous avons réussi, avec l'État, à faire travailler ensemble, sur un même territoire, des institutions comme Pôle emploi, le CIO, une MJC, une communauté de communes, une association d'insertion, un CIDFF, une Maison de l'emploi et de la Formation, etc. Toutes ces institutions ont refusé de rester chacune dans leur « tube ». Elles ont construit un réseau de « points d'accueil » labellisés SPO, identifiés et aidés par la région au titre de notre SPRF. Toutes ont compris qu'il y avait un public inquiet, parfois angoissé, qui ne franchissait pas facilement la porte des institutions spécialisées et qu'il fallait offrir à ce public un ensemble bien réparti sur le territoire de lieux d'accueil inconditionnel et anonyme.

Le directeur départemental de Pôle emploi, très impliqué dans l'opération, a fait remarquer que cette démarche, loin de dépouiller Pôle emploi de ses prérogatives, allait lui permettre de toucher et de « sécuriser » un public plus large afin de remplir encore mieux ses missions... Nous avons là une opération exemplaire : un territoire s'organise avec le souci de mutualiser ses ressources au service des personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi ; des structures qui s'ignoraient plus ou moins se mettent à constituer ensemble un vrai réseau ; on touche ainsi un nouveau public ; on fait jouer la solidarité des institutions et des acteurs au service des citoyens d'un territoire.

**AEF** : Outre l'orientation, quel est l'état d'avancement du SPRF ?

**Philippe Meirieu** : Le SPRF, dont toutes les « délibérations-cadres » ont été votées depuis deux ans, est entré en phase opérationnelle à 90 % en janvier 2013. Nous voulons faire de ce SPRF un outil pour rendre plus lisible, plus efficace et plus efficiente l'action de la région. Là où il y avait une nébuleuse de dispositifs inarticulés, il y en a aujourd'hui dix qui constituent un curriculum avec de vraies possibilités d'accès et de promotion tout au long du parcours. Il y a aussi un meilleur fléchage des publics (demandeurs d'emplois et salariés fragilisés), une identification simple des dispositifs de portage financier répartis en trois séries : la programmation régionale, les partenariats structurels en direction de publics spécifiques (Écoles de la deuxième chance, détenus à qui nous proposons des formations qui permettent aux juges d'application des peines de pratiquer la liberté conditionnelle, partenariats avec l'Éducation nationale dans le cadre de la pédagogie récurrente pour laquelle nous accordons le statut et la rémunération de stagiaires de formation continue, écoles de production pour des jeunes qui ont besoin d'une alternance compactée sur un même lieu, etc.), et les « actions-projets » qui permettent de répondre à des demandes qui émergent du terrain (et qui peuvent être individuelles ou collectives). Nous avons d'ailleurs basculé la gestion d'une partie des actions projets sur les territoires, précisément pour augmenter leur possibilité de réaction dans le cadre du dialogue social qui s'y développe de plus en plus.

**AEF** : L'une des priorités de la région est le développement des « emplois verts ». Qu'en est-il réellement ?

**Philippe Meirieu** : En ce qui concerne les « emplois verts », nous avons anticipé leur émergence dans la programmation, ajouté des qualifications spécifiques à certains

métiers (le bâtiment en particulier, mais pas seulement) et imposé à toutes les formations des modules « développement durable ». Ils étaient également parmi les priorités de la lettre de cadrage de l'appel à projets des CFA pour la rentrée 2013, appels à projets dont nous finissons les expertises et qui a donné des résultats très prometteurs.

**AEF** : Où en est la région avec la mise en place des « référents de parcours », destinés à lutter contre les ruptures de parcours ?

**Philippe Meirieu** : Ce que nous engageons aujourd'hui de spécifique concerne le suivi et l'accompagnement des parcours, la lutte contre toutes les formes de rupture qui génèrent souvent de l'exclusion. Nous le faisons autour de quatre pistes. D'abord, la refonte de la prescription que nous voulons, tout à la fois, systématiser (pour ouvrir toutes les formations à tous les publics éligibles sur le territoire à travers notre logiciel Prosper) et assouplir (pour éviter que des lenteurs de prescription ne laissent certaines formations incomplètes quand il y a tant de besoin). C'est un chantier très important.

Ensuite, nous allons mettre en place, en plus du « référent d'action » pour chaque stagiaire, un « référent de parcours » qui assurera le suivi de l'orientation à la formation, et jusqu'à l'insertion dans un emploi durable. Par ailleurs, nous travaillons à la systématisation à tous les dispositifs de formation professionnelle de la démarche du e-portfolio qui doit permettre à chacun, et à tous les niveaux, d'identifier ses acquis et de les valoriser. C'est un point essentiel : savoir qu'on sait, c'est plus que savoir, et savoir comment réutiliser ce qu'on a appris est la clé de la réussite. Il faut que dans toutes les formations, dans tous les dispositifs de l'apprentissage à la formation continue chaque personne dispose d'un outil (dont elle est propriétaire) qui lui permette de pointer et de valoriser ses acquis... Certaines et certains l'utiliseront dans le cadre d'une VAE, mais, pour tous, ce sera un outil de formation essentiel et, pour les organismes de formation, une exigence structurante.

Enfin, nous voulons consacrer l'année 2013 à mieux lever les « obstacles périphériques » à la formation (transport, hébergement, etc.). Nous avons commencé à le faire en construisant un outil qui sera lancé au Mondial des métiers pour bien identifier toutes les aides possibles et nous voulons travailler de manière transversale à la région et avec tous nos partenaires pour faire converger et rationaliser tous nos efforts dans ce domaine.

**AEF** : Et en matière d'apprentissage ?

**Philippe Meirieu** : En matière d'apprentissage, l'année 2013 va aussi être décisive car nous allons refondre la « convention portant création de CFA » pour l'adapter à la législation, mais aussi pour lui adjoindre un cahier des charges précis sur les engagements de chaque CFA concernant les questions pédagogiques, sociales, d'éco responsabilité, d'engagement sur leur territoire, etc. Nous allons également reprendre l'organisation de l'AEA (aide aux employeurs d'apprentis), afin de mieux cibler les employeurs qui en ont le plus besoin et de favoriser l'indispensable formation des maîtres d'apprentissage.

